

La Creuse est-elle occitane ? Non, elle est marchoise !

Pour attester que la nature « occitane » de la Creuse, les occitanistes mettent en avant deux aspects fondamentaux de la culture d'oc des XIIe et XIIIe siècles : les troubadours et les écrits en « occitan ».

Des textes en « occitan » ?

Pour la Creuse, « *Nous savons (...) grâce à quelques documents ayant traversé les siècles que la langue d'oc était celle de l'administration du Moyen-Age* » écrivent J-P Baldit et J-F Vignaud qui citent comme exemple les cartulaires de Notre-Dame de Blessac (ces textes sont en fait en langage mixte oïl/oc comme l'a démontré Antoine Thomas). Ils expliquent aussi que « (...) *les chartes communales de Chénérailles (1266) et de Clairavaux (1270) témoignent de l'usage d'une langue parfois étonnamment proche de celle pratiquée encore sur le terrain* ». Ce qui est fort dommage dans cette liste de chartes limitée à deux exemples et faite par des militants pour asseoir leur théorie d'une Creuse occitane, c'est qu'elle ne comprend pas une autre charte communale, elle aussi du XIIIe siècle, qui n'est pas écrite en langue d'oc. Voici un extrait de la charte de Gouzon qui date de 1279, tiré du livre d'un auteur creusois, Gilles Rossignol¹, qui a été maire de Chambon-Sainte-Croix : « *Tous les habitants de ladite ville et faux-bourgz dudict Gouzon sont francs bourgeois, exempts de tout guetz, harbans et corveez, peages [...], ils ont le droit de tenir chiens courantz et aultres, et chasser par toute la terre et justice dudict seigneur [...] et aussy qu'ils ont droict de pasquage et copper boys par toutes les communes situez dans ladite justice sans payer aucun tribut [...]* » On voit bien que la charte communale de Gouzon est écrite en langue d'oïl, remettant en question l'affirmation d'une « langue du Midi » comme étant celle de l'administration en Creuse au Moyen-Age. On ne peut, en l'état, affirmer la prédominance d'une langue sur l'autre et décréter tout de go de la nature « occitane » de la Creuse et de la Marche.

Des « troubadours marchois » ?

Selon certains, la Marche compterait un seul troubadour, Joan d'Aubusson, auteur de deux « tensos » (joutes verbales dont l'une est écrit avec un troubadour italien, Sordello da Goito) et d'une « cobla ». On ignore beaucoup de choses sur sa vie et sur sa présence réelle en terre creusoise mais, pour beaucoup, il ne serait pas marchois, plutôt d'origine auvergnate, dauphinoise ou italienne. S'il a pu fréquenter la « cour d'Albuzon », on hésite à la situer en France ou en Italie. On le retrouve essentiellement à la cour de Blacas III, seigneur féodal d'Aups dans le Var et lui-même troubadour ainsi qu'à celle de l'empereur Frédéric II à Palerme qui, s'il était empereur d'Allemagne et d'Italie, a grandi et vécu presque toute sa vie en Sicile (ce qui expliquerait la collaboration de Joan d'Aubusson avec un troubadour italien).

Alors, même si une plaque a été apposée en 1936 à Aubusson .../...

¹ Gilles Rossignol, *Le Guide de la Creuse*, Editions La Manufacture, 1988

en mémoire des troubadours limousins qui louèrent Marguerite, femme de Rainaud VI d'Aubusson, le creusois Amédée Carriat, qui fut président de la Société des sciences naturelles et archéologiques de la Creuse et auteur d'innombrables articles et ouvrages consacrés à ce sujet avant de décéder en 2004, a écrit : « *le château d'Aubusson fut-il, comme on l'a écrit, le lieu d'une « cour d'amour » et le rendez-vous des grands troubadours limousins, dont Bernard de Ventadour ? On n'en a aucune preuve pas plus que de l'appartenance à la famille vicomtale de Jean d'Aubusson, troubadours du XIIIe siècle* ». A. Carriat précise aussi que lorsqu'on parle de la Marche dans les textes des troubadours, c'est vraisemblablement la Marche de Piémont, en Italie : « *le pays creusois n'a que fort modestement pris part à cette floraison des XIIe et XIIIe siècles* » écrit-il dans son remarquable *Dictionnaire*.² J-P Baldit et J-F Vignaud réfutent eux aussi l'origine marchoise de Joan d'Aubusson et citent Hugues le Brun, comte de la Marche, comme troubadour marchois. Pourtant, faute de documents écrits attestant de sa production, il n'est pas retenu parmi la liste des troubadours limousins ni dans celle des 340 troubadours recensés. Par contre, Amédée Carriat, encore lui, cite l'exemple d'un comte de la Marche, Hugues X (ou XI ou XII, on ne sait pas vraiment) qui lui était un trouvère avéré et « *qui a laissé trois pièces lyriques en langue d'oïl* » deux chansons d'amour et une pastourelle. On voit que non seulement il n'y a pas eu de troubadours marchois³ mais tout au contraire, ironie de l'histoire, on peut par contre citer le nom d'un trouvère comte de la Marche.

La graphie occitane « normalisée »

Forts de ce lien supposé avec les troubadours et de par la volonté de revenir à une « pureté » graphique qui daterait de cette époque, les occitans ont imposé au XXe siècle une graphie normalisée, dite graphie Alibertine, celle qu'appliquent les chercheurs occitans qui se sont intéressés à la Creuse. Pierre Bec, célèbre occitaniste et grand spécialiste des troubadours, indiquait pourtant dès 1967 qu'« *il est d'ailleurs difficile de juger de cette langue avec précision puisque nous n'en connaissons qu'une pâle copie, celle que les scribes ont bien voulu nous transmettre dans les différents manuscrits. Si substrat dialectal il y a, c'est souvent celui du copiste qui se manifeste à son insu. Et là, bien souvent, règne l'arbitraire le plus absolu : à un vers d'intervalle, tel ou tel mot se présente, non seulement avec une autre graphie, mais avec un phonétisme appartenant à un dialecte absolument différent. Et que dire encore si l'on compare, à propos d'un même texte, les diverses leçons léguées par les manuscrits ! Il est impossible de dire exactement dans quelle langue ont été écrites les poésies des troubadours* »⁴.

Cette remarque est aussi valable pour les Chartes communales et autres cartulaires de la Creuse, trop rares et dépendants de l'origine géographique du scribe pour donner une orientation linguistique précise et imposer l'idée d'une nature « occitane » de la Creuse et de la Marche.

² Amédée Carriat, *Dictionnaire bio-bibliographique des auteurs du pays creusois*, 1976

³ Si on avait pu considérer Joan d'Aubusson comme un troubadour marchois, son cas serait unique et aurait représenté environ 0,02% de l'ensemble des troubadours connus : est-ce suffisant pour faire raisonnablement de la Creuse une terre occitane ?

⁴ Pierre Bec, *La langue occitane*, 1967, p. 70-71